

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 29 octobre 2012, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis et M. François Séguin.

Sont également présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

12-10-996 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 29 octobre 2012 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption de projet / Règlement n° 1654 / Protocole d'entente / S.E.C. Immeubles Marché Dorion / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de réaménagement géométrique de l'intersection de l'autoroute 20 (boulevard Harwood) et de la route 338 (route de Lotbinière) incluant les travaux connexes
3. Avis de motion / Règlement n° 1654 / Protocole d'entente / S.E.C. Immeubles Marché Dorion / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de réaménagement géométrique de l'intersection de l'autoroute 20 (boulevard Harwood) et de la route 338 (route de Lotbinière) incluant les travaux connexes
4. Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-55 / Fourniture de décorations lumineuses extérieures
5. Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-54 / Fourniture et installation d'équipements GPS et fourniture de services de géo localisation
6. Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-58 / Réfection de la toiture du bâtiment de la caserne Lotbinière
7. Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Autorisation de signature
8. Résiliation / Contrat de fourniture de services d'agents de sécurité
9. Période de questions
10. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

12-10-997 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1654 / PROTOCOLE D'ENTENTE / S.E.C. IMMEUBLES MARCHÉ DORION / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE DE L'INTERSECTION DE L'AUTOROUTE 20 (BOULEVARD HARWOOD) ET DE LA ROUTE 338 (ROUTE DE LOTBINIÈRE) INCLUANT LES TRAVAUX CONNEXES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1654 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « S.E.C. Immeubles Marché Dorion » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, les travaux de réaménagement géométrique de l'intersection de l'autoroute 20 (boulevard Harwood) et de la route 338 (route de Lotbinière) y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 5 novembre 2012 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-10-998 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1654 / PROTOCOLE D'ENTENTE / S.E.C. IMMEUBLES MARCHÉ DORION / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE DE L'INTERSECTION DE L'AUTOROUTE 20 (BOULEVARD HARWOOD) ET DE LA ROUTE 338 (ROUTE DE LOTBINIÈRE) INCLUANT LES TRAVAUX CONNEXES

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « S.E.C. Immeubles Marché Dorion » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, les travaux de réaménagement géométrique de l'intersection de l'autoroute 20 (boulevard Harwood) et de la route 338 (route de Lotbinière) y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes.

12-10-999 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-55 / FOURNITURE DE DÉCORATIONS LUMINEUSES EXTÉRIEURES

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de décorations lumineuses extérieures, deux (2) soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 23 octobre 2012;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 23 octobre 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Leblanc Illuminations – Canada inc., 1733, rue Lépine, Joliette (Québec), J6E 4B7, pour la fourniture de décorations lumineuses extérieures, et ce, pour un montant totalisant quarante-quatre mille huit cent soixante et onze dollars et dix-huit cents (44 871,18 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-12-55;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-10-1000 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-54 /
FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS GPS ET FOURNITURE DE
SERVICES DE GÉO LOCALISATION**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture et l'installation d'équipements GPS ainsi que la fourniture de services de géo localisation, deux (2) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 23 octobre 2012 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres exigeait un prix unitaire pour les forfaits mensuels alors que la compagnie The 3rd Eye Tracking inc. a plutôt inscrit un montant forfaitaire pour l'ensemble des unités GPS à fournir;

CONSIDÉRANT que la compagnie The 3rd Eye Tracking inc. a confirmé par écrit que son prix unitaire est effectivement le montant soumissionné divisé par le nombre d'unité à fournir, soit six cent cinquante-huit dollars (658 \$) pour vingt-trois (23) unités incluant une unité mobile;

CONSIDÉRANT que des calculs ont été effectués par le chef de division – Entretien des infrastructures afin d'établir des montants totaux comparables en fonction de la période requise de service;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire après vérification des prix unitaires et calculs afférents, en l'occurrence The 3rd Eye Tracking inc., 11475, chemin de la Côte-de-Liesse, bureau 201, Dorval (Québec), H9P 1B2, pour la fourniture et l'installation d'équipements GPS ainsi que la fourniture de services de géo localisation, et ce, pour les montants suivants :

- fourniture et installation de vingt-deux (22) modules fixes GPS, ainsi qu'un module mobile GPS, au coût de cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt-dix cents (5 498,90 \$), taxes applicables non comprises;
- fourniture de services de localisation des GPS pour 138 mois, soit vingt-trois (23) unités pour six (6) mois, au coût de trois mille neuf cent quarante-huit dollars (3 948 \$), taxes applicables non comprises;

QU'un montant de trois mille neuf cent quarante-huit dollars (3 948 \$), taxes applicables non comprises, soit dépensé annuellement pour les années 2012, 2013 et 2014 pour les services de localisation des GPS;

le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-54;

QUE le chef de division – Entretien des infrastructures soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, les ententes avec le fournisseur en conformité avec la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis pour l'année 2012 et budgets 2013 et 2014.

« ADOPTÉE »

**12-10-1001 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-58 / RÉFECTION
DE LA TOITURE DU BÂTIMENT DE LA CASERNE LOTBINIÈRE**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réfection de la toiture du bâtiment de la caserne Lotbinière, six (6) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 23 octobre 2012 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-58;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Couvertures West-Island inc., 103, avenue Nordic, Pointe-Claire (Québec), H9R 5E4, pour les travaux de réfection de la toiture du bâtiment de la caserne Lotbinière, et ce, pour un montant forfaitaire de cent deux mille cinq cents dollars et vingt et un cents (102 500,21 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-58;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de dix (10) ans.

« ADOPTÉE »

**12-10-1002 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL /
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la période d'absence temporaire du contremaître – Bâtiments et mécanique au sein de la division – Entretien des infrastructures du Service des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la prolongation d'embauche temporaire de M. Richard Lemieux, à compter du 5 novembre 2012, au poste de contremaître – Bâtiments et mécanique par intérim selon les termes et conditions prévus au contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir;

QUE le maire, le directeur général adjoint et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit contrat individuel de travail à intervenir avec M. Richard Lemieux ainsi que tous les documents permettant de donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-10-1003 RÉSILIATION / CONTRAT DE FOURNITURE DE SERVICES D'AGENTS DE
SÉCURITÉ**

CONSIDÉRANT que la Ville a adjugé, par sa résolution 12-05-454 datée du 7 mai 2012, un contrat à Sécur-Québec inc. pour la fourniture de services d'agents de sécurité dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-12-19;

CONSIDÉRANT qu'après une réévaluation de ses besoins, la Ville conclut qu'elle n'a plus besoin des services de Sécur-Québec inc.;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le contrat intervenu entre la Ville et Sécur-Québec inc. soit résilié à toute fin que de droit.

« ADOPTÉE »

12-10-1004 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

12-10-1005 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 19 h 35 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier